

RCS : NICE Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01347 Numéro SIREN : 820 221 430 Nom ou dénomination : 2A FRANCE INTERIM

Ce dépôt a été enregistré le 14/10/2021 sous le numéro de dépôt 14106

1h106

SAS 2A FRANCE INTERIM
Capital de 10000 euros
Siège social :
5 RUE JEAN JAURES
06240 BEAUSOLEIL
RCS BEAUSOLEIL B 820221430

141

RAPPORT SPECIAL DU GERANT RELATIF AUX OPERATIONS VISEES

PAR L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune convention n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au titre de cet article au cours de l'exercice écoulé, en dehors des conventions relatives aux avances en comptes courants des associés.

Nous souhaitons que vous approuviez les dites propositions.

Le Gérant



Désignation de l'entreprise		2A France Intérim SAS										Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		5, rue Jean Jaurès - 06240 - BEAUSOLEIL											
SIRET		8 2 0 2 2 1 4 3 0 0 0 0 1 1											
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2							
								Exercice N clos le					
								3 1 1 2 2 0 1 9					
ACTIF								Brut		Amortissements – Provisions		Net	
								1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012								
		Autres *	014		016								
	Immobilisations corporelles *	028		030									
	Immobilisations financières * (1)	040		042									
	Total I (5)	044		048									
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052								
		Marchandises *	060		062								
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066								
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	318420	070		318420						
		Autres * (3)	072	23563	074		23563						
	Valeurs mobilières de placement		080		082								
	Disponibilités		084	243628	086		243628						
	Charges constatées d'avance *		092		094								
Total II	096	585611	098		585611								
Total général (I + II)		110	585611	112		585611							
PASSIF								Exercice N NET					
								1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *						120		10000				
	Écarts de réévaluation						124						
	Réserve légale						126		1000				
	Réserves réglementées *						130						
	Autres réserves		(	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *			131		)	132	84600		
	Report à nouveau						134						
	Résultat de l'exercice						136		54551				
	Provisions réglementées						140						
	Total I						142		150151				
Provisions pour risques et charges						Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *						166		249666				
	Autres dettes		(	dont comptes courants d'associés de l'exercice N :			169	1961	)	172	185795		
	Produits constatés d'avance						174						
	Total III						176		435461				
Total général (I + II + III)						180		585611					
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195						
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182						
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAS 2A FRANCE INTERIM
Capital de 10000 euros
Siège social :
5 RUE JEAN JAURES
06240 BEAUSOLEIL
RCS BEAUSOLEIL B 820221430

<i>PROCES-VERBAL</i> <i>de l'assemblée générale ordinaire annuelle</i> du 30 septembre 2020
--

Le 30 septembre 2020, à 10:00 H, les associés de la société, se sont réunis au siège de la société.

L'assemblée est présidée par son président.

Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président

Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019;
- approbation des charges non déductibles ;
- affectation des résultats de l'exercice ;
- conventions de l'article L. 227-10 du Code de commerce.
- questions diverses;
- pouvoirs pour effectuer les formalités légales.

Il ouvre ensuite les débats.

Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :



PREMIERE RESOLUTION

Après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2019, l'assemblée générale approuve les dits documents tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale approuve également qu'aucune dépense visée par l'article 39-4 du Code général des impôts n'est incluse dans les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le bénéfice, de l'exercice clos 31 décembre 2019, s'élevant à 54550,64 euros :

- au titre des dividendes à hauteur de 0 euros,
- au poste « autres réserves », le montant de 54550,64 euros,
- au poste « réserve légale », le montant de 0 euros,

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, se prononce sur les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée, étant observé que l'associé concerné par une convention n'a pas pris part au vote.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte que le président a perçu une rémunération d'un montant de 0 euros pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.



CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au titre des trois exercices précédents :

Exercices	Dividendes distribués
N-1	0 euros
N-2	0 euros
N-3	0 euros

Cette résolution est adoptée à la majorité requise.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11:00 h.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et les associés présents.

Nathalie Brice



Stéphane YSNW

